

La rencontre nationale des présidents de conseils d'administration des caisses d'Allocations familiales

**Jeudi 20 et vendredi 21 novembre 2014
à Lyon - Centre des congrès**

Cité internationale
50 Quai Charles de Gaulle

Bilan de la première année et perspectives de la
convention d'objectifs et de gestion (Cog) 2013-2017



■ **Développer les services aux familles et augmenter les solutions d'accueil pour les jeunes enfants.**

■ **L'accès aux droits et la qualité du service rendu aux allocataires.**

*Contact presse
Guillaume Peyroles
Tél. : 01 45 65 54 05
guillaume.peyroles@
cnaf.fr*

*Retrouvez les Allocations familiales
sur **caf.fr** et **mon-enfant.fr***

Sommaire

1. Le bilan de la Cog 2013-2014	3
Le développement des services aux familles	3
L'accès aux droits et les simplifications	4
caf.fr : pour une simplification 100%dématérialisée	5
2. La branche Famille accélère son effort pour développer l'accueil du jeune enfant	8
En savoir plus : la branche Famille, acteur majeur de la solidarité nationale	10
En savoir plus : les présidents des conseils d'administration de la Cnaf et des Caf	11
Annexe 1 / Les chiffres clés 2013 de la branche Famille	13
Annexe 2 / Les dépenses en 2013 de la branche Famille	15
Zoom sur la Caf du Rhône	16

1. Le bilan de la première année de la Cog 2013-2017

LE DEVELOPPEMENT DES SERVICES AUX FAMILLES

La convention d'objectifs et de gestion (Cog) développe un programme ambitieux de développement des services aux familles : notre politique familiale ne repose pas uniquement sur le versement de prestations, mais aussi sur l'accès à des services pour mieux concilier vie familiale et vie professionnelle.

Les principales priorités de la Cog 2013-2017 concernent :

La correction des inégalités territoriales et sociales en matière de petite enfance

Dès la fin 2013, le rééquilibrage territorial et social de l'offre d'accueil du jeune enfant a été engagé, avec la mise en place d'un fonds dédié, la modulation de la prime d'installation versée par les caisses d'Allocations familiales (Caf) aux assistants maternels nouvellement agréés et l'harmonisation des règles d'application de la prestation de service unique (Psu), qui participe à l'objectif de réduction des inégalités territoriales et sociales.

Un fonds d'accompagnement a été créé pour abonder ces mesures d'ajustements de la Psu adoptées en faveur d'une équité de traitement entre toutes les familles et tous les gestionnaires. Pour les années 2014 à 2017, des modifications sont apportées de façon à tenir compte des travaux relatifs aux schémas territoriaux de services aux familles.

La réforme des rythmes éducatifs

A la rentrée 2013, 4 042 communes ont opté pour une mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs, soit environ 11% des 36 700 communes de France et 17% des 23 860 communes dotées d'au moins une école primaire (préélémentaire ou élémentaire). Cela représente près d'1,3 million d'élèves, soit 22 % des effectifs de l'enseignement public.

Pour relever le défi d'une mise en œuvre rapide et afin de faciliter l'appropriation de la réforme des rythmes éducatifs, un guide pratique intitulé « Pour des activités périscolaires de qualité » a été élaboré conjointement par le ministère de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative et par la Cnaf et diffusé dès septembre 2013. La Cnaf a précisé aux Caf le cadre réglementaire de la réforme, les modalités d'intervention de la branche Famille sur l'ensemble du secteur périscolaire, ainsi que les modalités de mise en œuvre par les Caf de ces nouvelles dispositions.

Le soutien à la parentalité

Des mesures nouvelles de développement des services aux familles renforcent le pilotage et la fonction d'animation des dispositifs, en améliorant le financement des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap), de la médiation familiale et des espaces de rencontres.

LES ACCES AUX DROITS ET LES SIMPLIFICATIONS

Le renforcement de l'accès aux droits pour tous

Dans une démarche volontariste pour garantir l'accès aux droits et conformément au plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, la Cog prévoyait 100 000 rendez-vous des droits. Cette mesure phare s'est traduite par une forte mobilisation de la branche Famille pour un accompagnement renforcé à l'accès aux droits sociaux.

108 463 rendez-vous des droits ont été organisés au 30 octobre 2014.

Une amélioration de la compréhension des droits grâce à une simplification des démarches

Outre les simplifications automatiquement générées par la dématérialisation (**lire : caf.fr, pour une simplification 100% dématérialisée**), d'autres pistes sont également étudiées.

La démarche de simplification est désormais directement pilotée par le directeur général au travers du Comité simplification et processus. La plupart des projets a été inscrite au Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (Cimap) afin de s'inscrire dans la stratégie gouvernementale de simplification.

Le Cimap du 18 décembre 2013 a d'ores et déjà validé les mesures de simplification suivantes :

- la suppression du certificat de scolarité pour le paiement de l'allocation de rentrée scolaire (Ars) pour les 16-18 ans, remplacé par une déclaration sur l'honneur effectuée par téléprocédure,
- l'intégration automatique des ressources des allocataires ayant établi quatre déclarations trimestrielles de ressources à zéro durant l'année,
- la suppression du justificatif d'invalidité pour la mise en œuvre de l'abattement fiscal attaché à cette situation, lorsque l'information a déjà été communiquée à la maison départementale des personnes handicapées (Mdph).

Des avancées dans la relation de service

La Cnaf a lancé un « chantier accueil » en mars 2013 pour améliorer sa présence auprès des allocataires dans les meilleures conditions. Les travaux portent sur la sécurité des biens et des personnes, la gestion des incivilités, les locaux et l'organisation de l'accueil, les outils numériques mis à disposition et l'accueil digital.

L'offre de service s'inscrit désormais dans le développement des nouveaux plans d'accessibilité aux services (Pas) des Caf. La Branche a également un partenariat d'accueil avec d'autres services publics et défini un « label Caf », proposé aux partenaires réalisant des temps d'accueil pour ses allocataires, soit sous forme de « facilitation numérique », ou de « facilitation administrative ».

Parallèlement, des expérimentations de points d'accès à caf.fr sont en cours dans 10 bureaux de Poste de Normandie, en lien avec les Caf de la région, en territoires ruraux ou péri-urbains.

Enfin, en 2013, la Cnaf a participé aux réunions organisées par la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar) sur les espaces mutualisés de service. Une évaluation des expérimentations réalisées en 2011 et 2012 est en cours.

caf.fr : pour une simplification « 100% dématérialisée »

En juin 2012, la branche Famille a mis en ligne un site Internet profondément remanié, au terme d'un important projet de refonte. Le site caf.fr permet aujourd'hui aux allocataires d'effectuer un certain nombre de démarches à distance, dont les téléprocédures (déclarer un changement de situation familiale ou professionnelle, déposer une demande d'aide au logement, déclarer ses ressources...). Depuis l'été 2014, l'offre en ligne s'est enrichie, avec l'objectif à terme d'une offre « 100% dématérialisée ».

Deuxième site français dans le domaine social

Par le trafic qu'il génère, le site Internet caf.fr compte parmi les premiers sites Internet français. Il se situe au deuxième rang des sites relevant de la sphère sociale, derrière Pôle Emploi.

En moyenne, caf.fr reçoit 20,4 millions de visites mensuelles, pour 15,5 millions de visiteurs, parmi lesquels 3,7 millions d'allocataires distincts, sur les 11,7 millions d'allocataires que compte la branche Famille. Ainsi, en juillet 2014, le site a reçu chaque jour en moyenne 625 000 visites.

La fréquentation mensuelle met en évidence deux pics de fréquentation, généralement situés en début et en fin de mois, au moment des paiements mensuels.

Démarches en ligne : simuler ses droits, faire une demande de prestation, transmettre un document... rapidement et sans déplacement.

Sur les sept premiers mois de 2014, 766 609 demandes de prestations en ligne ont été réalisées.

Suivre son dossier dans la rubrique « Mon compte »

« Mon compte » est un espace sécurisé, basé sur le numéro de l'allocataire, son code postal, sa date de naissance et son code confidentiel. La possibilité offerte aux allocataires d'accéder à tout moment aux informations concernant leur dossier connaît un succès indéniable. Chaque mois plus d'un tiers des allocataires se connectent à « Mon compte » et parfois plusieurs fois par mois : le nombre de connexions varient entre 11 et 19 millions.

Cet espace permet de :

- suivre son dossier, ses droits, ses paiements,
- consulter, vérifier et mettre à jour sa situation familiale et professionnelle, ses droits et paiements,
- lire et télécharger des documents : par exemple les courriers, attestations,
- contacter sa caisse par courriel, par téléphone, par courrier, à l'accueil des Caf,
- effectuer des démarches en ligne : estimer ou demander certaines prestations, déclarer ses ressources (bénéficiaires du revenu de solidarité active (Rsa) de l'allocation aux adultes handicapés (Aah), déclarer un changement de situation, le maintien dans le logement pour les étudiants allocataires.

Les simulations de droits

Trois simulations de droits sont proposées par le site caf.fr.

Elles permettent d'estimer un éventuel droit :

- à une aide au logement ;
- au Rsa ;
- à la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje).

Chaque mois, 1 million de simulations sont réalisées pour le Rsa.

Les téléprocédures

Jusqu'à présent, sept téléprocédures étaient proposées par le site caf.fr :

- la déclaration de ressources trimestrielles pour les bénéficiaires du revenu de solidarité active ;
- la demande d'aide au logement ;
- la déclaration de changement de situation ;
- la déclaration annuelle de ressources ;
- la déclaration de maintien dans le logement et de statut de boursier pour les étudiants ;
- la déclaration « complément mode de garde de la prestation d'accueil du jeune enfant ;
- la déclaration trimestrielle de ressources pour les bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés.

Depuis l'été 2014, le site propose de nouvelles offres en ligne ou améliore les offres existantes

- Les internautes peuvent transmettre leurs pièces justificatives sur demande en ligne (aide au logement ou changement de situation) et plus tard, dans leur espace sécurisé « Mon compte »,
- pour la rentrée scolaire : suppression de l'envoi des certificats de scolarité pour les jeunes de 16 à 18 ans pour bénéficier de l'Ars remplacé par une déclaration sur l'honneur en ligne,
- pour les étudiants, une rentrée universitaire simplifiée : suppression de l'envoi de l'attestation de loyer, demande d'aide au logement 100% dématérialisée pour la plupart des locations. Si l'étudiant reste dans son logement pour l'année universitaire suivante, une simple déclaration en ligne suffit,
- pour les jeunes parents : amélioration et simplification de la prestation d'accueil du jeune enfant
- déclaration de grossesse, demande de prime à la naissance ; possibilité de déclarer plusieurs employeurs en cas de demande du complément mode de garde.

Les perspectives 2015 : des relations encore plus simples avec la Caf

- Une rubrique « la Caf me demande » : dans une même rubrique, la Caf interroge l'allocataire, celui-ci répond aux questions et peut joindre des documents,
- une téléprocédure de « changement de situation professionnelle ou familiale » ouverte aux bénéficiaires du Rsa,
- une déclaration de tous les changements de situation en ligne.

A venir ...

- Le début du déploiement du nouveau système d'authentification à « Mon compte » (sur le site comme sur l'offre mobile) : les allocataires pourront choisir eux-même leur code confidentiel (et s'ils le perdent, le recevront par Sms et non plus par courrier),
- la généralisation du menu « la Caf me demande »,
- le développement de l'offre mobile,

caf.fr : pour une simplification « 100% dématérialisée »

L'application mobile « Caf - Mon compte » : plus d'un million de téléchargements après 10 mois d'existence !

Pour faciliter l'accès de tous au site caf.fr, les Allocations familiales ont lancé, en janvier 2014, une application mobile dédiée à la consultation de « Mon compte ».

En effet, chaque mois, 27% des consultations du site caf.fr sont réalisées à partir d'un mobile (tablette ou smartphone)

Cette offre gratuite, simple, sécurisée et intuitive permet à tout moment à l'allocataire de :

- consulter ses versements :

Il accède rapidement à ses 10 derniers paiements (dates et montants) en parcourant son historique jusqu'aux 24 derniers mois. Il peut également télécharger sur son mobile ses relevés ou attestations au format Pdf.

- gérer ses informations personnelles :

En retrouvant les renseignements sur sa situation et modifiant si nécessaire, ses coordonnées (adresse mél, téléphone).

- suivre ses démarches en ligne :

En consultant l'avancement de ses démarches sur caf.fr, en étant informé à chaque connexion en cas d'éléments manquants.

- simplifier les échanges avec sa Caf :

En retrouvant ses échanges avec sa Caf (courriers, courriels...) en une seule rubrique, et en étant alerté en cas de nouveaux messages.

L'application rencontre un grand succès : 1 167 000 téléchargements au 2 novembre 2014, des notes positives sur les deux stores : 4/5.

Prix « Coup de pouce » pour l'application « Caf - Mon compte »

Le 19 juin dernier, les visiteurs du Salon des pratiques innovantes de la relation de service, organisé par le Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (Sgmap), ont attribué à la Cnaf le prix « Coup de pouce » pour l'application.

Une rentrée placée sous le signe du 100 % dématérialisé pour les étudiants

En se connectant sur le site caf.fr, dans la rubrique « Services en ligne », les étudiants peuvent estimer le montant de leur aide et saisir leur demande d'aide au logement. La demande est entièrement dématérialisée, l'étudiant dépose les pièces jointes sous format numérique dans l'espace « Mon Compte », rubrique « Mes démarches ».

Si l'étudiant est hébergé chez un bailleur particulier (85% des cas), il n'a plus d'attestation de loyer ni d'autres documents à envoyer, même s'il n'est pas encore allocataire. Il peut saisir sur caf.fr l'ensemble des informations nécessaires au calcul de son droit et au traitement de son dossier.

Facebook

Une page Facebook* dédiée aux étudiants a été mise en place en juin 2013 par la Cnaf. Elle met en avant la demande d'aide au logement en ligne, donne de l'information sur les droits et les démarches des étudiants. Les étudiants posent leurs questions et les réponses profitent à tous. La cible étudiante est atteinte avec 73% des utilisateurs entre 18 et 25 ans.

Actuellement la page compte 62 000 fans, ce qui la place en deuxième position des pages Facebook des services publics. * <https://www.facebook.com/cafetudiants>.

2. La branche Famille accélère son effort pour développer l'accueil du jeune enfant

Le 4 novembre dernier, le conseil d'administration de la Caisse nationale des Allocations familiales ont approuvé majoritairement le budget du fonds national d'action sociale (Fnas) 2015. **Le Fnas 2015 s'élève à 5 554 000 000 euros, en hausse de 9,4% par rapport à 2014.**

Parallèlement, dans le prolongement de la commission d'action sociale du 26 août dernier et du rapport du Haut conseil à la famille, **le conseil d'administration de la branche Famille a décidé de retenir deux mesures pour atteindre les objectifs de sa convention d'objectifs et de gestion (Cog) conclue avec l'Etat : le montant du budget consacré à la rénovation des places de crèches existantes et celui de l'aide à l'investissement par place créée sont nettement augmentés.**

Ces mesures viennent en complément de la demande du conseil d'administration de la Cnaf formulée auprès de la Secrétaire d'Etat en charge de la famille, des personnes âgées et de l'autonomie, de généraliser la démarche des schémas territoriaux des services aux familles : les premiers éléments de bilan confirment qu'ils constituent un excellent levier pour impulser une dynamique de développement concerté sur les territoires en donnant de la lisibilité aux différents acteurs.

Le budget d'action sociale 2015

- Mieux accompagner l'effort de construction de nouvelles places de crèches...

Le rapport du Haut conseil à la famille (Hcf) sur le développement de l'accueil des jeunes enfants, auquel les services de la Cnaf ont très largement contribué, insiste sur la nécessité de mieux accompagner l'effort de construction de nouvelles places en crèche.

... en augmentant le montant de l'aide à l'investissement par place créée

Le montant socle par place est majoré de 2 000 euros en 2015 pour mieux accompagner les partenaires qui font face à des coûts d'investissement en augmentation considérable ces dernières années.

... en ajustant à la hausse le montant du budget consacré à la rénovation des places des établissements d'accueil du jeune enfant existants

Dès 2015, cette ligne budgétaire pourra être ajustée de 5 millions à 19 millions d'euros par an, afin d'augmenter le nombre de dossiers pouvant être financés.

- L'accompagnement des partenaires pour la mise en œuvre des politiques en faveur de la jeunesse

Il s'agit de renforcer la fonction « pilotage » du contrat « enfance et jeunesse » (Cej) sur les actions de coordination et du soutien à la qualification des animateurs. 15 millions d'euros seront transférés sur l'enveloppe extrascolaire du volet « jeunesse » du Cej, dont relèvent les dépenses de pilotage d'ingénierie et de financement du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa).

- Quatre mesures nouvelles programmées dans la convention d'objectifs et de gestion (Cog) 2013-2017 se mettent en place à compter de 2015 :

► La revalorisation de 4% des prix plafond du volet « enfance » du contrat « enfance et jeunesse ».

Cette mesure s'inscrit dans la continuité de la politique mise en œuvre depuis 2013 pour améliorer le financement du fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant.

► L'amélioration du financement des relais d'assistants maternels (Ram)

Le budget de la ligne dédiée aux Ram est majoré de 10% pour assurer une présence de proximité sur tout le territoire. Ses modalités de mise en œuvre seront soumises au conseil d'administration de la Cnaf pour décision courant 2015.

► **Le soutien au développement des lieux d'accueil enfants-parents**

Une majoration de 29% est appliquée au budget, dès 2015, pour accroître l'offre des lieux d'accueil enfants-parents, en prenant mieux en compte leurs coûts.

► **L'augmentation du taux de cofinancement des prestations de service (Ps) « animation de la vie sociale »**

A partir de 2015, les taux de co-financement de la Ps « animation famille » et de la Ps « animation locale » sont progressivement augmentés pour atteindre 60% du prix plafond en 2017.

En 2015, ce taux passe de 40% à 45%, afin d'offrir aux centres sociaux des financements plus lisibles et plus incitatifs au développement de la formation de référents famille et d'actions d'animation locale.

En savoir plus

La branche Famille, acteur majeur de la solidarité nationale

La branche Famille assure le versement des prestations familiales (garde d'enfants, aides au logement, gestion des minima sociaux) et mène une politique d'action sociale familiale (crédits en faveur de la création et du fonctionnement des crèches, des centres de loisirs ; aides individuelles et prêts à taux zéro aux familles en difficulté).

En 2013, le total des prestations et des dépenses d'action sociale financées par la branche Famille ou versées par les Caf pour le compte de l'Etat s'établit à 82,4 milliards d'euros (+4,3% en un an) qui sont servies à 11,7 millions d'allocataires (+1,9 % en un an).

La caisse nationale des Allocations familiales

C'est un établissement public qui finance l'ensemble des régimes de prestations familiales.

La Cnaf définit également la stratégie de la branche Famille et les politiques d'action sociale, dans le cadre d'orientations fixées avec l'Etat sur une base pluriannuelle au moyen d'une convention d'objectifs et de gestion.

Elle répartit les ressources entre les Caf et réalise les grands investissements institutionnels.

La Cnaf anime le réseau des caisses et produit des références et des méthodes, notamment dans le domaine des ressources humaines et de l'organisation du travail.

Elle évalue les organismes et les dirigeants.

Elle a un conseil d'administration, un directeur et un agent comptable et compte 400 agents.

Six centres nationaux d'études et de développement informatique (Cnedi) lui sont rattachés.

Jean-Louis Deroussen est président du conseil d'administration de la Cnaf depuis octobre 2006.

Daniel Lenoir est le directeur général depuis le 6 septembre 2013.

Les caisses d'Allocations familiales

Ce sont des organismes de droit privé qui assurent une mission de service public régie par le code de la Sécurité sociale. Les Caf sont départementales.

Les Caf ont chacune un conseil d'administration, un directeur et un agent comptable.

Les conseils d'administration des Caf définissent la politique de leur organisme, en cohérence avec les orientations nationales.

Les Caf comptent 33 000 salariés.

La convention d'objectifs et de gestion (Cog)

La convention d'objectifs et de gestion est conclue entre l'Etat et la Cnaf pour une durée de cinq ans.

Elle définit, pour cette période, leurs objectifs respectifs et les moyens dévolus à la branche Famille de la Sécurité sociale pour les atteindre.

Dans ce cadre contractuel, la Cog de la branche Famille fixe les objectifs relatifs à la qualité du service rendu à l'allocataire et au développement des équipements et services d'action sociale répondant aux besoins des familles et de leurs enfants.

La convention nationale est déclinée dans chaque organisme par un contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion liant la Cnaf et la Caf. Ce contrat, établi en référence au cadre national, marque les engagements et la démarche de progrès de chaque Caf en fonction de son contexte et de ses réalités, en particulier sur la qualité du service et les politiques d'action sociale.

Actuellement, la branche Famille met en œuvre la Cog 2013/2017, la cinquième Cog signée avec l'Etat.

En savoir plus

Les présidents des conseils d'administration de la Cnaf et des Caf

En 2011, les conseils d'administration de la Cnaf et des 102 Caf ont procédé à l'élection de leur nouveau président.

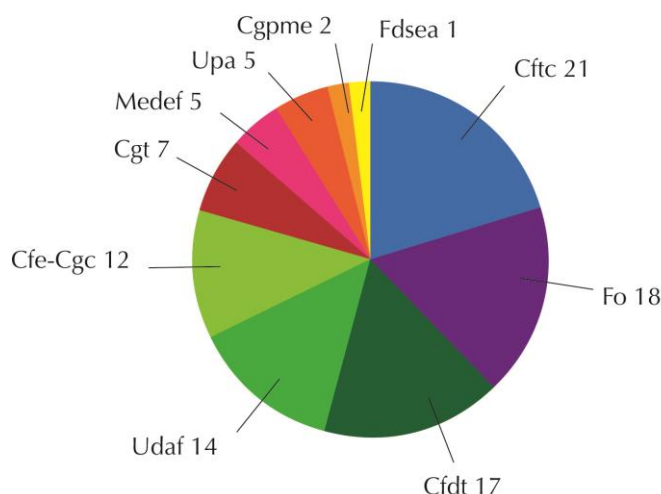
> La Cnaf

- **Jean-Louis Deroussen** (CFTC) a été élu président du conseil d'administration le 12 octobre 2006 et réélu le 20 octobre 2011 pour un second mandat de cinq ans.
- **Jean-Marie Attard** (CGPME) est le vice-président du conseil d'administration depuis le 9 juillet 2013.

La CFTC assure la présidence du conseil d'administration de la Cnaf depuis 1967.

> Les Caf

La CFTC détient le plus grand nombre de présidences de conseils d'administration (21) devant FO (18), la CFDT (17), les UDAF (14) et la CFE-CGC (12).



- CFTC : Confédération française des travailleurs chrétiens.
- UDAF : Union départementale des associations familiales.
- FO : Force ouvrière.
- CFE-CGC : Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres.
- CFDT : Confédération française démocratique du travail.
- CGT : Confédération générale du travail.
- UPA : Union des professions artisanales.
- FDSEA : Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles.
- MEDEF : Mouvement des entreprises de France.
- CGPME : Confédération générale des petites et moyennes entreprises.

Rôle et composition des conseils d'administration de la Cnaf et des Caf

Le conseil d'administration de la Cnaf définit la politique de la branche Famille de la Sécurité sociale. A ce titre, il a autorité pour voter les budgets afférents, notamment à la politique d'action sociale ou d'administration générale des Caf.

L'Etat le consulte sur la réglementation et les projets de loi qui ont un impact sur l'activité de la Branche.

Il est désigné pour une durée de 5 ans et comprend 35 membres titulaires :

13 représentants des organisations syndicales de salariés, 10 représentants des employeurs, 3 représentants des travailleurs indépendants, 5 représentants des associations familiales, 4 personnalités qualifiées. Il se réunit une vingtaine de fois par an. Le conseil d'administration a mis en place 7 commissions : **action sociale, prestations légales, administration générale, financement, information et communication, recherche et prospective, relations internationales.** Il leur délègue une partie de ses attributions sur les domaines relevant de sa compétence.

Les conseils d'administration des Caf arrêtent la politique de l'organisme et votent les budgets. Ils sont désignés pour 5 ans et comprennent 24 membres titulaires (26 dans les

DOM). Ils sont composés de 8 représentants des organisations salariées, 5 des employeurs, 3 des travailleurs indépendants, 4 des Unions Départementales des Associations Familiales, 4 personnes qualifiées. Dans les Dom, s'ajoutent 2 représentants des exploitants agricoles.

En 2008 et 2009, les représentants du MEDEF et de la CGPME et des professions libérales qui avaient quitté, en 2001, les conseils d'administration de la Sécurité sociale, ont effectué leurs retours au sein des conseils d'administration de la branche Famille.

LA BRANCHE FAMILLE EN QUELQUES CHIFFRES



Nombre d'allocataires d'au moins une prestation : **11,7 millions**

Nombre de personnes couvertes : **31 millions**

Total des prestations versées par les Caf en 2013 : **82,4 milliards d'euros**, dont dépenses du Fonds national d'action sociale : **4,7 milliards d'euros**

Nombre de Caf : **102**

Nombre d'agents dans la branche Famille : **32 700** dont nombre d'agents à la Cnaf : **400**

Nombre d'appels téléphoniques traités par les agents : **17,2 millions**

Nombre de courriers arrivés : **83,8 millions**

Nombre de pièces arrivées : **144 millions**

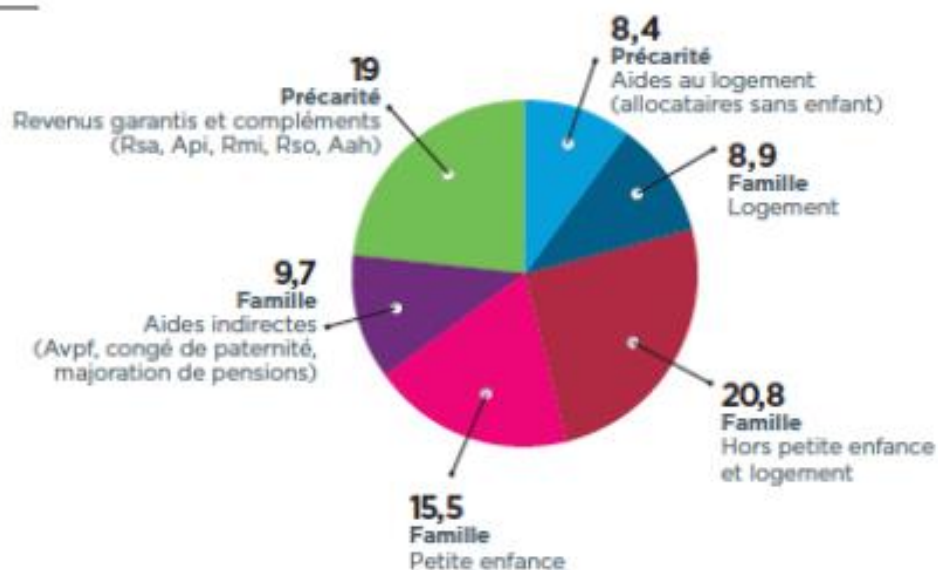
Nombre de personnes reçues à l'accueil : **17,1 millions**

Nombre de visites sur le site caf.fr : **215 millions**

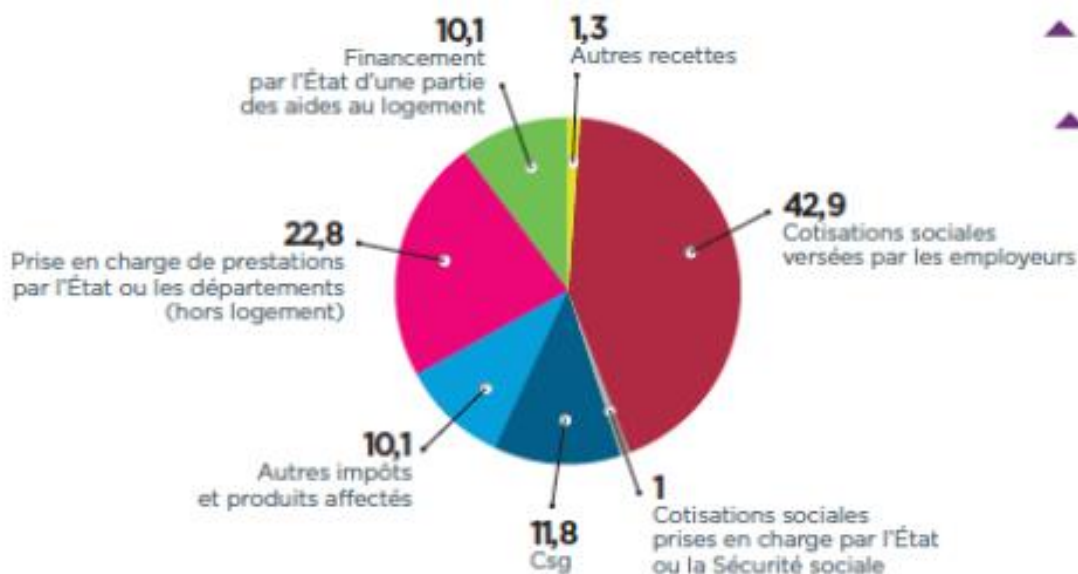
Nombre de places en accueil collectif (crèches, haltes-garderies...) : **384 000**

Nombre d'exemplaires papier de *Vies de famille* diffusés : **30,5 millions**

TOTAL DES PRESTATIONS VERSÉES PAR LES CAF (EN MILLIARDS D'EUROS)



L'ORIGINE DES FINANCEMENTS (EN %)



Annexe 2 : les dépenses en 2013

DÉPENSES ET BÉNÉFICIAIRES DE PRESTATIONS EN 2013 (EN MILLIONS D'EUROS ET EN MILLIERS DE FOYERS)

	Dépenses centralisées par la Cnaf (en millions) ⁽¹⁾		Bénéficiaires de prestations légales directes au 31/12 (champ Caf, en milliers) ⁽²⁾	
	Montants 2013	Évolution 2012-2013	Effectifs 2013	Évolution 2012-2013
PRESTATIONS ET ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES FAMILLES	54 971	3,0%	-	-
PRESTATIONS DIRECTES ET ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES FAMILLES ⁽³⁾	45 222	2,6%	6 841,6	0,8%
Prestation petite enfance	15 467	1,8%	2 266,1	- 0,6%
Prestation d'accueil du jeune enfant	13 078	1,4%	2 266,1	- 0,6%
<i>dont primes</i>	655	1,3%	52,0	5,9%
<i>dont allocation de base</i>	4 327	0,4%	1 842,9	- 0,8%
<i>dont complément libre choix d'activité</i>	2 026	- 1,8%	496,7	- 2,7%
<i>dont complément de garde</i>	6 069	3,3%	840,3	- 0,2%
Action sociale petite enfance	2 390	4,1%	-	-
Aides au logement en faveur des familles	8 932	3,9%	2 502,1	0,9%
Prestations légales logement	8 802	3,9%	2 502,1	0,9%
Action sociale logement	130	1,9%	-	-
Autres aides directes aux familles	20 823	2,5%	5 745,1	1,2%
Allocations familiales	12 965	2,5%	4 822,4	1,0%
Allocation de soutien familial	1 302	1,3%	734,9	1,2%
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	783	1,2%	215,6	5,7%
Allocation de présence parentale	64	5,3%	5,6	5,7%
Allocation de rentrée scolaire	1 916	2,4%	2 901,4	1,4%
Action sociale hors petite enfance et hors logement	1 644	5,7%	-	-
Autres prestations (dont frais de tutelle)	472	3,4%	-	-
PRESTATIONS INDIRECTES EN FAVEUR DES FAMILLES	9 749	4,9%	-	-
Assurance vieillesse des parents au foyer ⁽⁴⁾	4 866	7,7%	-	-
Majoration de pension vieillesse ⁽⁵⁾	4 605	2,4%	-	-
Congé de paternité ⁽⁶⁾	277	- 1,2%	-	-
PRESTATIONS DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ⁽³⁾	27 465	7,2%	6 097,4	3,9%
REVENUS GARANTIS ET COMPLÉMENTS	19 019	7,2%	3 294,4	5,7%
Revenu de solidarité active	10 934	8,9%	2 296,0	7,2%
Allocations aux adultes handicapés et compléments	7 995	5,1%	988,5	2,6%
Revenu de solidarité	64	- 6,2%	10,4	- 6,9%
Anciennes prestations (Rmi, Api, expérimentation Rsa) ⁽⁷⁾	8	27,7%	-	-
Contrats aidés et dispositif retour à l'emploi ⁽⁸⁾	18	1,7%	-	-
AIDES AU LOGEMENT EN FAVEUR DES PERSONNES SANS ENFANT	8 446	7,1%	3 772,1	2,9%
ENSEMBLE DES PRESTATIONS	82 436	4,3%	11 724,0	1,9%

1. Les dépenses décrites recouvrent les prestations familiales versées par les Caf et les autres organismes débiteurs des prestations familiales (Msa, Edf-Gdf, Sncf, Ratp...) et les prestations versées par les Caf comme opérateurs. Elles n'incluent ni les dépenses des caisses agricoles lorsqu'elles agissent comme opérateurs, ni les dépenses de Mayotte.

2. Sauf exception, les effectifs indiqués correspondent aux bénéficiaires gérés par les Caf. Ils incluent le département de Mayotte.

3. Cet effectif n'inclut pas les bénéficiaires d'action sociale seulement.

4. Chiffre 2012 pour le nombre de foyers bénéficiaires de l'Avpf.

5. Chiffre 2012 pour les effectifs.

6. Chiffre 2012 pour les effectifs.

7. Y compris primes forfaitaires (pour les dépenses) et expérimentations Rsa.

8. Cirma, contrats d'avenir et prime de retour à l'emploi (pour les dépenses), ensemble des allocataires bénéficiant d'une mesure spécifique d'aide au retour à l'emploi (pour les effectifs de bénéficiaires).

Zoom sur la Caf du Rhône

Quelques chiffres clés (au 31/12/2013)

- 1,73 million d'habitants dans le Rhône, superficie de 3 250 km : un département peuplé et dense.
- 97% des habitants vivent dans un espace urbain.
- Une population plus jeune que la moyenne nationale.

Au 1^{er} janvier 2015, les compétences exercées par la Communauté urbaine du Grand Lyon sur son territoire recouvrant 54 communes, seront transférées à la Métropole de Lyon qui reprendra également, pour le même territoire l'ensemble des compétences exercées par le conseil général. La nouvelle collectivité locale ainsi créée aura en charge une population de 1,3 million d'habitants. Les 430 000 habitants situés dans les autres communes périurbaines et rurales seront administrés par un nouveau conseil général dont le périmètre sera ainsi réduit. Cette modification du cadre administratif conduira la Caf à faire évoluer sa gestion et ses relations partenariales (RSA, politique d'action sociale, petite enfance, CCAPEX, logement social...).

Une croissance soutenue du nombre d'allocataires et un turn-over important

- 362 000 allocataires.
- 933 000 personnes couvertes, soit environ 53% de la population.
- Au cours de la convention d'objectifs et de gestion 2009-2012, la Caf a pris en charge 27 000 allocataires supplémentaires soit + 8,4%.
- Un taux de rotation annuel des dossiers élevé (28%) et qui atteint 53% pour les étudiants percevant une aide au logement.

4 missions de service public :

- Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents/enfants.
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie.
- Créer des conditions favorables à l'autonomie et au retour à l'emploi des personnes.

Les prestations servies :

- 2 milliards d'euros de prestations légales.
- 180 millions d'euros de dépenses d'action sociale.

Les impacts de la crise économique se traduisent par **des besoins sociaux croissants** :

- Depuis 2009, le nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (Rsa) a progressé de plus de 14%.
- Pour près de 18% des allocataires, les prestations représentent au moins 80% de leurs ressources.

Une réponse globale aux besoins des allocataires

La Caf conjugue le versement des prestations avec la politique d'action sociale familiale, en vue d'une offre globale de service. Elle met en place des parcours spécifiques proposés aux familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale.

Les allocataires de la Caf du Rhône sont bénéficiaires de prestations :

- pour l'entretien et la garde des enfants (respectivement 43% et 21%).
- pour le logement (58%).
- pour les situations de précarité, notamment le Rsa (8,5%).
- pour les situations de handicap ou d'invalidité (14,5%).

La Caf renforce le développement de **l'offre d'accueil des jeunes enfants** en soutenant de nombreux partenaires dans la création de nouvelles places de crèche et de relais d'assistants maternels.

En 2013, la Caf a financé 14 900 places d'accueil du jeune enfant (crèches collectives, familiales, halte-garderie, micro-crèches...).

Elle accompagne **la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs** au travers d'un soutien financier pour les activités périscolaires.

Elle soutient **la fonction parentale** et facilite les relations parents/enfants par des aides aux partenaires (1,3M€ d'aide au fonctionnement en 2013). Elle aide à prévenir la rupture du lien familial et favorise le dialogue dans l'intérêt de l'enfant aux travers de différents dispositifs (médiation familiale, réseaux d'écoute...)

Elle intervient dans le champ de **la jeunesse et de l'animation de la vie sociale**. En soutenant 78 centres sociaux implantés dans le Rhône, la Caf facilite l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne et les relations intergénérationnelles. Elle a développé, avec l'appui des Caf de la région, un outil permettant la mise en œuvre d'un observatoire des actions menées par les centres sociaux.

Contact presse : Maryline Prugnaud - Caf du Rhône – 04 72 68 36 68